

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

APRÈS ART. 83

N° II-1614

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1614

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 83, insérer l'article suivant:

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Retiré avant publication.